

[Présidentielles : l'engagement « santé durable »](#)

Dans quelques semaines, nous allons devoir donner notre voix à l'un des candidats à l'élection présidentielle. Mais que savons-nous de leur vision à long terme en ce qui concerne la **santé des enfants qui naissent et grandissent dans un environnement de plus en plus pollué** ? Comptent-ils prendre des mesures pour diminuer l'impact des activités humaines sur l'environnement et sur notre santé ? Ont-ils seulement pris conscience des conséquences sanitaires de la pollution ?

Pour voter en connaissance de cause, nous venons de demander aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager sur *12 mesures pour assurer une santé durable*, qui figurent dans le dernier livre du Pr. Dominique Belpomme, *Avant qu'il ne soit trop tard* (Fayard, 2007). **Réformer l'actuel Plan cancer est une priorité** (mesure 8). Ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Certains candidats se sont d'ores et déjà engagés positivement. Prochainement, nous rendrons publiques leurs réponses. En attendant, **diffusez ces mesures autour de vous afin de sensibiliser vos décideurs locaux**, qu'ils appartiennent à la sphère politique comme au monde des entreprises. Agissez, avant qu'il ne soit trop tard...

Adeline Gadenne

Chargée de communication scientifique à l'ARTAC – www.artac.info

12 recommandations et mesures pour assurer une santé durable

Dans le livre *Avant qu'il ne soit trop tard*, Fayard, 2007, Dominique Belpomme propose un *Programme d'Union nationale de santé durable* en 12 points, "car la santé et l'environnement se situent bien au-delà des clivages politiques".

Ces 12 recommandations et mesures sont basées sur le [Mémoire de l'Appel de Paris](#).

1. Faire de l'**enfance** une priorité absolue de santé publique.
2. Réviser les **normes toxicologiques** réglementaires en les adaptant à l'enfant et aux femmes enceintes (au fœtus et à l'embryon), car ils sont les plus vulnérables de la société.
3. Appliquer concrètement le règlement européen **REACH** et concourir à son renforcement.
4. Réduire la **TVA** pour les produits mis sur le marché lorsqu'ils sont respectueux de la santé et de l'environnement.
5. Instituer une procédure réglementaire de mise sur le marché des produits phytosanitaires (**pesticides**), **additifs alimentaires et cosmétiques**, comparables à celle en vigueur pour les médicaments.
6. Concourir à la réforme de la Politique Agricole Commune (**PAC**) et, simultanément, interdire les OGM alimentaires et renforcer le développement de l'agriculture biologique tout en établissant une réduction programmée de l'utilisation des pesticides.
7. Instituer d'urgence un moratoire pour l'implantation d'**incinérateurs** et l'attribution des autorisations de coïncinération, tout en développant concrètement le tri sélectif, la réutilisation des composants, le recyclage des matières secondaires et le stockage sécurisé des déchets.
8. Réviser totalement les objectifs et les modalités de mise en œuvre du **Plan Cancer**, renforcer le Plan santé-environnement et articuler les deux plans dans le cadre d'une politique de santé entièrement restructurée en fonction du concept de santé durable.
9. Instaurer l'**enseignement de l'écologie et de l'hygiène** dès le plus jeune âge et réviser les programmes de recherche médicale en les orientant vers la prévention des maladies environnementales et non pas seulement en direction de la génétique et des traitements.
10. Revaloriser les **universités**. Revaloriser la **recherche** publique, en la rendant plus compétitive et en l'orientant vers la protection de la nature, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre l'effet de serre.
11. Réformer l'Etat, en plaçant l'environnement et la santé au cœur des priorités nationales, et pour cela : créer une **cellule de coordination environnementale** directement sous la tutelle du Premier Ministre ; créer un ministère d'Etat de l'Environnement ; transformer l'actuel ministère de la Santé en ministère de la Santé durable ; dynamiser les nombreuses agences existantes en leur imposant de travailler en symbiose et de façon complémentaire.

12. Transposer les **directives européennes** en droit français dans les délais réglementaires, veiller à la stricte application des directives et règlements européens et ouvrir concrètement la politique de santé et de recherche du pays à l'Europe en formant des experts de haut niveau en santé et environnement.